



Info

Espace Jeunes

ACCUEIL
É T É
2019

Du 9 au 26 juillet

**Club House du complexe de foot
Georges Cuvilly**





ESPACE JEUNES

ÉTÉ 2019

Dates

Du 9 au 26 juillet soit 14 jours

Lieux

Cet accueil fonctionnera dans le club House du stade de foot

Horaires

De 10h à 12h et de 14h à 18h,

Accueil échelonné le matin à partir de 9h

Sortie possible le soir à partir de 17h.

Admission :

Seront admis les jeunes de 14 à 17 ans, résidant dans la Commune

Les places sont limitées.

Restauration :

Les jeunes auront la possibilité de manger au restaurant scolaire le midi (l'inscription devra être faite la veille avant 10h) ou de participer à un repas sur place sous forme de repas froid ou de barbecue.

Dans tous les cas la tarification sera basée sur le quotient familial.

Activités :

Les activités seront mises en place en collaboration avec les jeunes et les animateurs.

Les jeunes doivent être habillés de vêtements et chaussures adaptés aux activités du moment.

Paiement :

Les chèques vacances seront acceptés en déduction des participations financières.

Le montant de la participation devra dans tous les cas être soldé avant le premier jour de l'accueil.

Inscriptions

Inscription à la semaine en Mairie au service Éducation-Jeunesse

A partir du 3 juin 2019 aux horaires d'ouverture du service

Tout dossier incomplet ou non réglé ne sera pas pris en considération

FONCTIONNEMENT ESPACE JEUNES

14/17 ans

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'espace Jeunes de Saint Laurent Blangy est une structure municipale qui propose un espace d'animations dédié aux Immercuriens de 14-17 ans pour la période estivale.

LIEU D'ACCUEIL

Les jeunes seront accueillis au club house du stade de foot de la ville.

CAPACITE D'ACCUEIL

L'Espace Jeunes accueille les jeunes habitant la commune et dans la mesure des places disponibles,

HORAIRES

Du Lundi au Vendredi de 10 h à 12h et de 14h à 18h.

Accueil échelonné le matin à partir de 9h et sortie possible à partir de 17h

Les horaires peuvent être modifiés pour un motif entrant dans le cadre des activités (séjour/sorties).

Les parents ainsi que les jeunes seront informés par avance.

TARIFS ÉTÉ 2019

Les tarifs de l'Espace Jeunes sont fixés par délibérations du Conseil Municipal. Ils doivent être acquittés au moment de l'inscription pour l'admission des jeunes aux activités.

INSCRIPTIONS

Retirer un dossier d'inscription au service éducation jeunesse

- Fiche d'inscription et de renseignements

Pièces à joindre au dossier :

- Justificatif de domicile.
- Attestation d'assurance,
- Attestation d'aide au temps libre
- Avis d'imposition
- Carnet de santé du jeune
- Diplôme de natation

ABSENCES

Toute absence aux activités, non justifiée par un certificat médical précisant la durée exacte de l'absence, ne pourra donner lieu à quelconque remboursement.

MODALITÉS D'ACCUEIL

Les jeunes se déplaçant seuls, s'ils ne sont pas présents au début des activités, ils ne seront pas sous la responsabilité de l'Espace Jeunes. L'Espace Jeunes n'est pas dans l'obligation de prévenir la famille en cas d'absence.

ACTIVITÉS

Les activités seront mises en place en collaboration avec les jeunes et les animateurs.

Les jeunes doivent être habillés de vêtements et chaussures adaptés aux activités du moment.

AFFAIRES PERSONNELLES

L'espace jeunes se dégage de toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol d'objets personnels.

ENCADREMENT :

1 animateur pour 12 jeunes

COMPORTEMENT :

En cas de comportement inadapté ou grossier d'un jeune perturbant le groupe, l'équipe encadrante mettra tout en œuvre pour réguler avec la famille concernée et prendre les mesures adaptées.

Selon la gravité des faits, une exclusion temporaire, voire une exclusion définitive, pourra être décidée.